



RAPPORT SUR L'ATELIER PARTICIPATIF RG383-2020

**RAPPORT DE L'ATELIER PARTICIPATIF DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA,
TENU SUR LA PLATEFORME FACEBOOK LE JEUDI 28 MAI 2020, À 19 H 00, SOUS L'ANIMATION
DE JULIE RIVARD, DIRECTRICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT.**

Sont présents :

- Madame Caroline Huot, mairesse
- Monsieur Jean-François Gendron, conseiller
- Madame Louise Théorêt, conseillère
- Monsieur Michel Taillefer, conseiller
- Monsieur Réjean Dumouchel, conseiller
- Monsieur Mario Archambault, conseiller
- Madame Stéphanie Paquette, greffière
- Madame Julie Rivard, directrice de l'aménagement et du développement

Secrétaire d'assemblée :

- Madame Stéphanie Paquette, greffière

Les citoyens peuvent participer, en direct, par la plateforme Facebook.

ORDRE DU JOUR

Atelier participatif sur le projet de règlement 383-2020 modifiant le règlement de zonage
330-2018

1. OUVERTURE

- [1] La directrice de l'aménagement et du développement, Julie Rivard, souhaite la bienvenue aux membres et aux invités présents à cet atelier participatif concernant le projet de règlement 383-2020 modifiant le règlement de zonage 330-2018, lequel a été adopté par le conseil le 12 mai 2020.
- [2] Elle fait un résumé de l'activité et mentionne le déroulement de celui-ci. L'atelier participatif rassemble, de manière informelle, un petit nombre de participants dans le cadre d'une discussion structurée et dirigée par un animateur. Les participants sont invités à faire part de leurs commentaires, questionnements ou préoccupations tout au long de l'atelier. L'interaction entre les participants et l'animateur est souhaitée.

2. DISCUSSION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 383-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 330-2018

- [3] L'animatrice, Julie Rivard, explique les principaux changements aux règlements qui sont stipulés dans le projet de règlement.
- [4] Elle précise que les modifications au règlement de zonage visent les objectifs suivants :
- Permettre l'ajout d'un numéro civique additionnel au logement d'appoint. Cette modification concerne principalement les propriétés qui ont un logement d'appoint (bigénération, par exemple) et qui ne peuvent, selon le règlement, obtenir un second numéro civique. Cette formulation au règlement occasionne certaines problématiques aux propriétaires surtout au niveau du courrier et des adresses reconnues au niveau des gouvernements.
 - Permettre, dans la zone MXTV-6, l'ajout de la catégorie d'usages commerces de pièces et de réparation.


Aucune question n'a été ressortie lors de la présentation sur la page Facebook en direct.

3. RECOMMANDATIONS

- [5] Le conseil poursuivra la procédure d'adoption pour le règlement.
- [6] Les citoyens sont invités à partager, dans le cadre d'une consultation écrite de 15 jours qui sera tenue du 29 mai au 12 juin 2020, leurs commentaires concernant ce projet de règlement. Ceux-ci doivent être acheminés par courriel à l'adresse info@st-stanislas-de-kostka.ca, par la poste ou déposés dans la boîte à droite de l'entrée principale située au 221 rue Centrale.
- [7] Les citoyens sont aussi invités à prendre connaissance du projet de règlement sur le site internet de la municipalité ou directement à l'hôtel de ville.

4. CLÔTURE DE L'ATELIER PARTICIPATIF

- [8] L'animatrice déclare la séance terminée. Il est 19 h 08.



Signature de l'animatrice



Signature de la secrétaire